

DROITS DE SCOLARITÉ EXIGÉS DES ÉLÈVES PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC, CITOYEN OU RÉSIDENT PERMANENT DU CANADA - ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

PROGRAMME D'ÉTUDES	NUMÉRO DU PROGRAMME	DURÉE (en heures)	DROITS SCOLARITÉ	FRAIS AFFÉRENTS	
				Cahiers et équipements personnels (à acheter au CFPBJ)	Assurance maladie
Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	5273	630	1 826 \$	270 \$*	Le régime d'assurance maladie de votre province de résidence vous couvre au Québec pour la durée de vos études.
Extraction de minerai	5368	930	2 696 \$	Entre 1 574 \$ et 1 772 \$* (selon le partenaire)	
Forage et dynamitage	5369	900	2 609 \$	376 \$*	
Mécanique d'engins de chantier	5331	1 800	5 218 \$	986 \$*	
Opération de traitement du minerai	5423	900	2 609 \$	546 \$*	
Santé, assistance et soins infirmiers	5325	1 800	5 218 \$	607 \$*	
Soutien aux services d'assistance en établissement de santé et de services sociaux (DEP)	5405	705	2 044 \$	251 \$*	
Mécanique de machinerie mobile de mines (AEP)	4238	720	2 087 \$	1 777 \$*	
Mécanique d'engins de chantier hybrides et électriques (AEP)	4271	600	1 739 \$	1 146 \$*	

*Certains équipements personnels, non compris dans ces frais, devront être achetés par l'élève s'il ne les possède pas déjà.

Les droits exigés sont sujet à changement selon les paramètres en vigueur au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).

Mise à jour 2026-09-17